

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2025 A 18H.30

Le 24 novembre 2025 à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 14 novembre 2025 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Présents : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER GOMEZ, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, Jean-François DAGAND, Denis PAZEM, Pascal RINER, Romain REY.

Absents excusés : Virginie PETELLAT, Cyril MORIQUAND, Patrick MATHIEUX ayant donné pouvoir à M REY Romain, Yannick GUTHLEBEN ayant donné pouvoir à Josette ARSEGUEL, Louis DUFOURNET ayant donné pouvoir à Marie ZAPILLON, André BOGEY ayant donné pouvoir à Louis ALLARD

Secrétaire de séance : Jean-François DAGAND

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 octobre 2025 : Il est donné lecture du PV du conseil municipal du lundi 06 octobre 2025. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

Délibération n° 33-2025 : Approbation des modifications statutaires du SDES

Délibération n° 34-2025 : Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la modification de ces points à l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire reprend l'ordre du jour.

Délibération n° 31-2025 : Demande de subvention DETR/DESIL 2026 – Rénovation thermique et énergétique du presbytère.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation thermique et énergétique du presbytère et dont le coût prévisionnel s'élève à 465 488.77€ HT soit 558 586.52

PROCES-VERBAL

€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 558 586.52 €

DETR : 150 000.00€

Contrat Département : 200 000.00 €

Fonds Vert : 50 000.00€

Autofinancement communal : 158 586.52 € -

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
Le projet sera réalisé, pendant le 2nd semestre de l'année en cours. Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Le plan de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
-arrêter le projet de Rénovation du presbytère
-adopter le plan de financement exposé ci-dessous
-solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 32-2025 : Marchés Publics – Attribution des lots concernant la réhabilitation du presbytère

Vu le code de la commande publique,

PROCES-VERBAL

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 novembre 2025 à 17h.30 Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres concernant l'opération « la réhabilitation du presbytère » commune de Saint-Ours, a été passé sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 11 juillet 2025, pour une remise des offres fixée au vendredi 22 août 2025 à 12h.00.

Le marché est divisé en 13 lots comme suit

Lot n°1 : Désamiantage

Lot n°2 : Terrassement VRD

Lot n°3 : Maçonnerie-Gros Œuvre

Lot n°4 : Charpente Bois-couverture tuile – zinguerie

Lot n°5 : Menuiseries Extérieures Bois – occultations

Lot n°6 : Revêtement de façades – peintures extérieures

Lot n° 7 : Menuiserie intérieures bois

Lot n°8 : Cloisons – doublages – Plafonds suspendus

Lot n° 9 : Chapes – carrelages – faïences

Lot n° 10 : Serrurerie

Lot n°11 : Peintures intérieures

Lot n°12 : Plomberie VMC – Solaire thermique

Lot n° 13 : Électricité

27 plis ont été déposés de façon dématérialisée.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur Le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Programme

	Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Désamiantage	BARLIER	3 998.22 €	4 797.86 €
2	Terrassement-VRD	TPLM REGAIRAZ FRERES	11 659.50 €	13 991.40 €
3	Maçonnerie-Gros Œuvre- Démolition	EIFFAGE CONSTRUCTION	119 778.15 €	143 733.78 €
4	Charpente bois-couverture tuile-zinguerie	PORCHERON	13 131.69 €	15 758.03 €
5	Menuiseries extérieures bois-occultations	CBE MENUISERIE	46 233.52€	55 480.22€
6	Revêtement de façade- peintures extérieures	YASAR	44 020.37 €	52 824.44 €
7	Menuiseries intérieures bois	STPA CAROUGE	27 507.80 €	33 009.36 €
8	Cloisons-doublage-faux- plafonds suspendus	MILLION	36 801.85 €	44 162.22 €
9	Chapes-carrelage-faïence	CRC	21 500.00 €	25 800.00 €

PROCES-VERBAL

10	Serrurerie	CBE MENUISERIE	8 552.93 €	10 263.52 €
11	Peintures intérieures	MILLION	13 609.54 €	16 331.45 €
12	Plomberie-VMC-Solaire thermique	BESTENTI	89 705.20 €	107 646.24 €
13	Electricité	ELEC BATI 38	28 990.00 €	34 788.00 €
		Total HT	465 488.77 €	558 586.52 €
		TVA 20%	93 097.75 €	
		Total TTC	558 586.52 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Approuve le choix des entreprises, vérifiées et désignées ci-dessus exposées, dans le cadre du marché de Réhabilitation du presbytère en plusieurs logements

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes, ainsi que tous autres documents se rapportant à ces marchés,

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2026.

Délibération n° 33-2025 : Approbation des modifications statutaires du SDES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 ;

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Energie de La Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable et la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Délibération n° 34-2025 : Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels

M. le Maire rappelle que la commune de Saint-Ours a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier

PROCES-VERBAL

électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CdG73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du CdG73.

Il indique que la convention arrivant à expiration le 31 décembre 2025, il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

APPROUVE le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction,

DITS que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Questions diverses

Ecole – Parc Court Vert : Monsieur Le Maire rappelle que la cour de l'école a été « customisée ». Ce projet a été mené en association avec le Parc Naturel Régional des Bauges dans le cadre de l'action Parc Court Vert. Il s'agit de mettre en œuvre un chantier participatif avec la collaboration de l'équipe enseignante, les parents, les enfants et autres bénévoles, afin d'intégrer de l'imaginaire, dans des espaces pédagogiques et inclure la motricité dans les activités.

Monsieur Le Maire rappelle que la mairie a financé en partie ce projet. (Environ 400.00€) et qu'il manque du broyat pour certaines activités. Il propose d'emprunter le broyeur à la CUMA pour en refaire. Que toutes les personnes qui ont du bois disponible, pourront le stocker afin de compléter ce qui manque.

Monsieur Le Maire rappelle qu'avant de récupérer un tas boisbien vérifier qui en est le propriétaire !!

Le projet de « Mare » sera étudié l'année prochaine. Monsieur DAGAND rapporte que le moustique tigre ne prolifère pas dans une eau stagnante, type mare, mais dans les descentes de cheneaux ou récupérateur d'eau autour des habitations. Le moustique tigre a besoin de surface verticale pour pondre.

Cross - intercommunal : La commune de La Biolle souhaite proposer un cross intercommunal le 03 avril 2026. Ce cross scolaire serait organisé sur le terrain de football à La Biolle. Il se déroulerait sur une journée complète.

L'organisation serait la suivante :

PROCES-VERBAL

- Le matin PS/MS et GS/CP
- Pique-nique le midi avec tous les élèves
- L'après-midi CE1/CE2 et CM1/CM2

Une participation pour les communes de 2.00€ par enfant est à prévoir afin de couvrir les frais d'assurances de l'évènement et l'achat de médailles qui seront remises en fin de journée à tous les élèves qui auront participé.

Sainte-Barbe : les pompiers d'Aix Nord organisent la Sainte-Barbe à Saint-Ours. Ce sera l'occasion de célébrer le départ du Sergent-Chef Alain Dagand en retraite.

Marché de Noël de Saint-Ours : Il aura lieu le dimanche 14 décembre à la Salle des Fêtes Marcel Mathieu. Il est organisé par les Amis du Village. Il est prévu la venue de Monsieur David GONTHIER, créateur de livre pour enfants.

Repas de Noël à l'école : Le repas de Noël est prévu le jeudi 18 décembre. Josette et Romain seront inscrits. D'autres pourront participer en fonction de leur emploi du temps.

Tour de France 2026 : Le parcours du Tour de France 2026 a été dévoilé et les coureurs passeront par Saint-Ours. Les Jeunes souhaitent pouvoir mettre en place une buvette.

Matériel informatique : Monsieur Le Maire rappelle au conseil que le matériel informatique a été changé concernant la Mairie et l'école. Les photocopieurs des deux sites seront également changés dans le courant de l'année 2026. Les contrats ont été dénoncés. Un photocopieur neuf pour la mairie et un reconditionné pour l'école.

City-Park : la visite annuelle du site a été effectuée. Il y a quelques vis à remettre mais le compte-rendu de la visite n'a pas donné lieu à un avis défavorable.

Carrefour de Vingerel : les plans de cession du foncier ont été validés avec les consorts Caquot et Mathieux-Pantin.

DUP Route des Bois : le cabinet A&F attend l'avis Domaines, le dossier de D.U.P. a été envoyé aux services de La Préfecture. Le dossier sera envoyé à Maître HEINRICH pour consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.15

Le secrétaire de séance

Jean-François DAGAND



Le Maire

Louis ALLARD

